



Intelligence artificielle et patrimoine culturel en Côte d'Ivoire : vers une gouvernance numérique de la préservation, de la valorisation et de la transmission du patrimoine culturel

MEMEL Yooul Silvie

Laboratoire des Politiques Culturelles et du Patrimoine
Centre de Recherche sur les Arts et la Culture (CRAC),
Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
(INSAAC),

Abidjan - Côte d'Ivoire.

Email : silviememelk@yahoo.fr

Résumé

Le patrimoine culturel ivoirien, qu'il soit matériel ou immatériel, constitue un catalyseur de la mémoire collective, un moteur de cohésion sociale et un précieux atout économique. Cependant, sa protection et sa transmission font face aux défis de la mondialisation, aux risques de destruction, ainsi qu'aux mutations technologiques. C'est dans ce contexte que l'intelligence artificielle (IA) s'impose comme un outil inédit pour documenter, protéger et valoriser ces trésors. Cet article analyse le potentiel et les risques de l'intégration de l'IA dans la gouvernance culturelle en Côte d'Ivoire. S'appuyant sur une démarche qualitative alliant recherche documentaire, entretiens avec des experts sectoriels et analyse comparative internationale, l'étude examine comment les algorithmes réinventent la conservation, la modélisation 3D et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Les résultats montrent que si l'IA offre des opportunités majeures pour la sauvegarde des savoirs traditionnels, elle pose de nombreux défis techniques, éthiques et juridiques liés à la souveraineté numérique des données culturelles.

Mots-clés : Gouvernance patrimoniale, Humanités numériques, Intelligence artificielle, Patrimoine culturel, Souveraineté culturelle.

Abstract

Ivory Coast's cultural heritage, whether tangible or intangible, serves as a catalyst for collective memory, a driving force for social cohesion, and a valuable economic asset. However, its protection and transmission face challenges posed by globalization, the risk of destruction, and technological change. It is in this context that artificial intelligence (AI) is emerging as a unique tool for documenting, protecting, and promoting these treasures. This article analyzes the potential and risks of integrating AI into cultural governance in Côte d'Ivoire. Drawing on a qualitative approach that combines literature review, interviews with sector experts, and international comparative analysis, the study examines how algorithms are reinventing conservation, 3D modeling, and the fight against illicit trafficking in cultural property. The results show that while AI offers significant opportunities for safeguarding traditional knowledge, it also poses numerous technical, ethical, and legal challenges related to the digital sovereignty of cultural data.

Keywords: Heritage governance, Digital humanities, Artificial intelligence, Cultural heritage, Cultural sovereignty.



Introduction

Le patrimoine culturel matériel et immatériel de la Côte d'Ivoire, fondement essentiel de l'identité des peuples, de la mémoire collective et de la continuité historique des sociétés, est un puissant moteur de rayonnement économique et de cohésion sociale. Pourtant, ces trésors sont aujourd'hui menacés par l'urbanisation galopante, les pillages et le manque de moyens, alors même que la transition technologique bouleverse les modes de transmission.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude intitulée : « *Intelligence artificielle et patrimoine culturel en Côte d'Ivoire : vers une gouvernance numérique de la préservation, de la valorisation et de la transmission du patrimoine culturel* ». Dès lors, une interrogation centrale se dégage : comment l'intelligence artificielle peut-elle contribuer à la gestion, à la valorisation et à la transmission du patrimoine culturel ivoirien tout en garantissant l'authenticité des savoirs et la souveraineté patrimoniale nationale ? Cette recherche repose sur l'hypothèse selon laquelle que l'intégration de l'IA ne peut réussir sans l'élaboration d'une gouvernance collective et endogène, capable de concilier l'innovation algorithmique avec un contrôle juridique et éthique strict des données par les communautés locales. L'objectif principal de cette recherche est d'évaluer les opportunités de l'IA pour le milieu muséal et mémoriel ivoirien tout en anticipant ses dérives techniques ou administratives. Pour atteindre cet objectif, la démarche méthodologique s'appuie sur une approche qualitative combinant la recherche documentaire, des entretiens avec des acteurs du monde culturel ivoirien, ainsi

qu'un examen des meilleures pratiques internationales. Deux fondements théoriques sous-tendent cette étude. D'une part, la notion d'authenticité issue de la Charte de Venise (1964) ¹ qui permet d'interroger la préservation de l'intégrité des cultures non occidentales. D'autre part, la théorie de la culture algorithmique développée par Alexander Galloway (2006) selon laquelle les calculs mathématiques et les algorithmes des plateformes structurent désormais la réalité sociale et culturelle, ne laissant plus le monopole de cette production aux seuls humains (Bucher, 2018). Ces approches se confirment avec l'avènement de l'intelligence artificielle qui, selon Russell & Norvig (2021), transforme la gestion et la valorisation du patrimoine culturel. Afin de mener à bien cette recherche la réflexion se structure en trois axes essentiels. Le premier explore le cadre conceptuel de l'IA appliquée à la culture à l'échelle internationale. Le second dresse l'état des lieux des initiatives et des contraintes spécifiques au terrain ivoirien. Le troisième axe analyse les défis éthico-juridiques sous-jacents et formule des recommandations concrètes pour une gestion numérique durable.

¹ La charte de Venise (1964), Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites. IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964 Adoptée par ICOMOS en 1965. Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.



1. Fondements conceptuels, applications et apports de l'ia au patrimoine culturel : un panorama mondial

1.1. L'intelligence artificielle au service du patrimoine culturel : Fondements, usages et opportunités

L'intelligence artificielle (IA) constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de transformation des secteurs de la culture, de l'éducation et du patrimoine. Définie comme l'ensemble des techniques permettant à des systèmes informatiques de simuler certaines capacités cognitives humaines, notamment l'apprentissage, le raisonnement, la reconnaissance ou la prise de décision, l'IA connaît un essor considérable dans la gestion des patrimoines culturels (Russell & Norvig, 2021). De nos jours, L'intelligence artificielle révolutionne discrètement le monde de la culture. Qu'il s'agisse de monuments historiques ou de traditions vivantes, l'IA bouleverse en profondeur les pratiques : elle aide à documenter les œuvres, à mieux les conserver et restaurer et, surtout, à les transmettre aux générations futures. En pratique cette technologie permet d'analyser des volumes considérables de données patrimoniales et de prévenir les altérations physiques, tout en générant de nouvelles modalités de visites immersives et interactives propices à une large diffusion culturelle.

Cette transformation n'est pas fortuite ; elle s'inscrit directement dans la continuité des humanités numériques. En s'invitant au musée, le numérique a profondément bousculé les codes (Cameron et Kenderdine, 2007). Il ne s'agit plus seulement de regarder des œuvres, mais de faire interagir le public et de lui permettre de s'approprier les savoirs de manière active, selon ses réalités africaines comme le soutient Chedlia Annabi (2014, p.11).

En réalité, l'IA s'impose comme la suite logique de cette transition numérique : un outil puissant, non seulement pour veiller sur la mémoire collective, mais aussi pour rendre les expériences culturelles beaucoup plus riches et vivantes.

1.2. Reconstitution numérique, conservation préventive et modélisation 3D

L'une des applications les plus spectaculaires de l'IA dans le domaine patrimonial réside dans la reconstitution numérique des sites et objets culturels. Grâce à la combinaison de scanners laser, de photos haute résolution et de SIG, les experts peuvent reconstruire virtuellement des monuments historiques. Les algorithmes d'apprentissage automatique permettent ainsi de faire revivre des sites endommagés ou disparus. La modélisation 3D permet ainsi de restituer des architectures anciennes, de simuler leur état originel et de modéliser les risques futurs de dégradation face aux outrages du temps ou du climat. Ces outils facilitent la restauration scientifique en permettant aux spécialistes de tester plusieurs hypothèses virtuelles avant toute intervention physique sur les œuvres (Russell & Norvig, 2021). Sur le plan muséal, la numérisation tridimensionnelle crée des répliques numériques d'une fidélité absolue. Ces doubles virtuels servent à la recherche, à l'archivage et à la médiation, tout en limitant les manipulations physiques directes des pièces originales, réduisant ainsi drastiquement leur usure et leur détérioration.

1.3. Préservation des patrimoines immatériels : langues, savoirs et traditions vivantes

Au-delà des patrimoines matériels, l'intelligence artificielle offre des perspectives nouvelles pour la sauvegarde du



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

patrimoine culturel immatériel. Les langues vernaculaires, histoires orales, chants, danses initiatiques, savoir-faire artisanaux, pratiques sociales peuvent être captés, transcrits, analysés, diffusés par des plateformes numériques intelligentes. Le traitement automatique du langage n'est pas qu'une affaire de code : c'est aussi un outil formidable pour faire vivre les langues en danger. Ces technologies permettent de les documenter, de rendre leur apprentissage plus simple et, surtout, d'aider les générations à se reconnecter entre elles en se transmettant leur langue maternelle. En Côte d'Ivoire, où chaque langue représente une pièce unique du patrimoine commun, ces innovations deviennent un bouclier indispensable. Elles permettent de protéger les langues locales fragilisées face au rouleau compresseur de la mondialisation linguistique. De même, les savoir-faire artisanaux liés à la sculpture, au tissage, à la céramique ou à la musique traditionnelle peuvent être documentés sous forme de tutoriels interactifs, de simulations ou d'archives audiovisuelles intelligentes. Cette dynamique participe à la conservation des mémoires collectives tout en facilitant leur appropriation par les jeunes générations (Maba, 2022).

1.4. Médiation culturelle, musées virtuels et accessibilité du patrimoine

L'intelligence artificielle réinvente la médiation culturelle en affranchissant les chefs-d'œuvre des frontières géographiques. Grâce aux musées virtuels et aux applications immersives, la culture devient accessible partout et pour tous. Cependant, la véritable valeur ajoutée de l'IA réside dans sa capacité à personnaliser l'expérience de visite en temps réel. Rompant avec le modèle du guide unique et standardisé, les

systèmes algorithmiques adaptent les récits, le vocabulaire et le niveau d'explication en fonction du profil du visiteur : son âge, sa langue, ses connaissances préalables ou ses centres d'intérêt spécifiques. Cette flexibilité favorise une meilleure appropriation des connaissances et renforce l'inclusion culturelle. Par ailleurs, l'usage des technologies immersives comme la réalité virtuelle (RV) et la réalité augmentée (RA) offre des expériences multisensorielles inédites, stimulant fortement l'attractivité touristique et le rayonnement économique des territoires patrimoniaux.

1.5. Analyses des expériences internationales : repères et benchmarks

À l'échelle mondiale, plusieurs initiatives témoignent du potentiel de l'intelligence artificielle dans la préservation patrimoniale. L'UNESCO soutient la numérisation et la documentation du patrimoine grâce à ses politiques sur les technologies numériques appliquées à la culture (UNESCO, 2019). Dans cette dynamique, l'organisation s'est associée à l'entreprise de codage chinoise CODEMAO le 27 mars 2026 à Paris.² Ensemble, elles ont célébré la Journée internationale de

² UNESCO-CODEMAO "Youth Coding Initiative" met l'accent sur la coopération Sud-Sud dans l'éducation, PARIS, 27 mars 2026 (Xinhua). L'UNESCO et l'entreprise chinoise CODEMAO ont conjointement organisé jeudi au siège de l'organisation à Paris la Journée de l'intelligence artificielle : jeunesse et transformation numérique. Les participants ont mis en avant les expériences et les résultats de la coopération entre la Chine et des pays d'Asie et d'Afrique dans l'apprentissage de la programmation et de l'intelligence artificielle (IA) chez les jeunes.

En 2021, l'UNESCO et CODEMAO ont lancé "Youth Coding Initiative", visant à promouvoir une utilisation inclusive et sûre des technologies numériques dans l'éducation, ainsi qu'à renforcer les compétences des jeunes d'Afrique et d'Asie en programmation et en IA.

<https://french.xinhuanet.com/20260328/38dd091885774e81afec9acba1352090/c.htm>
1, consulté le 16 juin 2026 à 10 h 24 mn.



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

l'Intelligence artificielle par une conférence sur le thème « *Jeunesse et transformation numérique* », réunissant décideurs, chercheurs, entrepreneurs et jeunes.». Les participants ont mis en avant les expériences et les résultats de la coopération entre la Chine et des pays d'Asie et d'Afrique dans l'apprentissage de la programmation et de l'IA chez les jeunes.

Cet événement a mis en lumière une réalité évidente, à savoir que les jeunes sont les véritables moteurs de la transformation numérique. Il a aussi prouvé que l'intelligence artificielle peut être un accélérateur formidable pour le développement durable en Afrique et un puissant trait d'union pour la coopération entre les pays du Sud. Partout dans le monde, cette révolution est déjà en marche. En France, les institutions patrimoniales n'hésitent plus à expérimenter l'IA pour identifier des collections numérisées, surveiller des monuments historiques ou inventer de nouvelles manières de guider les visiteurs. C'est le cas de la Bibliothèque nationale de France (BnF) qui utilise des outils d'indexation intelligents pour faciliter l'accès des archives patrimoniales en quelques clics. À l'autre bout de la planète, la Corée du Sud s'impose elle aussi comme un modèle en la matière. En combinant l'IA avec la réalité virtuelle, le pays redonne vie à des cérémonies traditionnelles ancestrales pour les partager et les faire rayonner avec le monde entier. Le Mexique, quant à lui, développe des dispositifs numériques de veille visant à détecter les ventes illicites de biens culturels sur les plateformes numériques, illustrant le rôle croissant de l'IA dans la protection et la sécurisation du patrimoine. Ces expériences internationales mettent en évidence les opportunités qu'offre l'intelligence artificielle en matière de conservation, de transmission, de médiation et de protection

patrimoniale. Elles constituent également des sources d'inspiration importantes pour la Côte d'Ivoire dans la définition d'une stratégie nationale adaptée à ses réalités culturelles, institutionnelles et technologiques.

2. Dynamiques institutionnelles, expériences et contraintes du terrain ivoirien

L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur du patrimoine culturel en Côte d'Ivoire en est encore à un stade embryonnaire. Bien que de nombreuses institutions culturelles aient entamé une transition numérique, l'utilisation spécifique des technologies d'IA reste limitée et se concentre essentiellement sur des projets liés à la documentation, à l'inventaire, à la médiation numérique et à la numérisation des collections. Le processus de modernisation des institutions patrimoniales s'inscrit dans une volonté progressive de répondre aux enjeux contemporains de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel. Cette évolution se traduit notamment par l'introduction d'outils numériques dans certains musées nationaux, l'expérimentation de dispositifs interactifs de médiation culturelle et le développement progressif d'archives numériques. Cependant, ces initiatives sont dans l'ensemble encore très fragmentées et dépendent souvent de projets ponctuels appuyés par des partenariats internationaux ou par des programmes de coopération technique. À ce jour, il n'existe aucune stratégie nationale clairement structurée en matière d'intelligence artificielle appliquée au patrimoine culturel, ce qui limite encore les possibilités d'intégration systématique de ces technologies dans les politiques patrimoniales ivoiriennes.



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

2.1. Le Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire et les expériences de numérisation patrimoniale

Le Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire figure aujourd'hui parmi les principales institutions engagées dans la transformation numérique du patrimoine culturel. Face aux défis de conservation, de documentation et d'accessibilité des collections, cette institution a progressivement initié un programme de numérisation de ses objets patrimoniaux comprenant masques, sculptures, instruments de musique, objets rituels et collections ethnographiques. Cette approche poursuit plusieurs objectifs : la préservation des objets contre les risques de détérioration physique, la facilitation des inventaires scientifiques, l'amélioration de l'accessibilité des collections et le soutien à la recherche universitaire. La création de bases de données numériques permet également d'améliorer la traçabilité des œuvres et les systèmes de gestion des collections. Même si l'intelligence artificielle n'est pas encore pleinement opérationnelle au sein de cette institution, plusieurs perspectives d'application semblent envisageables, notamment grâce à la reconnaissance automatique d'objets, au classement intelligent des collections, à la médiation interactive ou à des dispositifs de visite immersifs en deux et trois dimensions. Dans ce sens, l'expérience du projet muséal du retour du Tambour parleur Djidji Ayôkwè est un exemple significatif. La scénographie a été pensée pour être totalement vivante : grâce à des installations numériques, les visiteurs pourront plonger au cœur de l'histoire. Pendant la visite, les objets reprennent vie à travers des reconstitutions en 3D, des récits interactifs et des explications qui s'éclairent selon le parcours de chacun. Cette démarche montre bien comment les musées évoluent : le

numérique ne remplace pas le passé, il vient l'enrichir pour offrir une expérience plus immersive, plus humaine et plus accessible.

2.2. Les institutions muséales régionales et les limites actuelles du numérique patrimonial

Outre le Musée des Civilisations, plusieurs institutions culturelles régionales commencent à intégrer certains outils numériques dans leurs activités de conservation et de médiation. Le Musée National du Costume de Grand-Bassam, par exemple, recourt à des systèmes d'inventaire numérique, à des QR codes informatifs et à des logiciels de gestion documentaire permettant une première forme de valorisation numérique des collections. Ces initiatives restent toutefois bien éloignées d'une véritable intégration de l'intelligence artificielle.

La mise en place de solutions intelligentes dans les musées ivoiriens se heurte à des obstacles majeurs, tels que l'absence d'infrastructures technologiques, le coût élevé des équipements spécialisés, le manque de ressources humaines qualifiées et l'insuffisance des financements. Cette situation met en évidence un décalage technologique entre les ambitions de modernisation culturelle et les capacités opérationnelles réelles des institutions nationales chargées du patrimoine.

2.3. Humanités numériques, recherche scientifique et sauvegarde des patrimoines immatériels

L'émergence des humanités numériques ouvre néanmoins des perspectives prometteuses pour les chercheurs, archéologues, conservateurs et artistes engagés dans la documentation du patrimoine culturel ivoirien. La



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

numérisation progressive des archives, des collections ethnographiques, des enregistrements sonores, des récits oraux et des objets archéologiques participe à la constitution d'une mémoire patrimoniale numérique. Dans le domaine du patrimoine intangible, les technologies numériques pourraient jouer un rôle majeur dans la préservation des langues locales, des contes, des proverbes, des pratiques musicales et des savoir-faire artisanaux. Les outils de reconnaissance vocale, de transcription automatique et d'analyse linguistique ouvrent de nouvelles possibilités pour la documentation des langues nationales menacées ou mal archivées. Les danses traditionnelles, les cérémonies initiatiques et les pratiques rituelles pourraient également être capturées et modélisées sous forme d'archives audiovisuelles interactives, facilitant leur transmission aux jeunes générations et leur diffusion auprès des chercheurs et du grand public. Par ailleurs, plusieurs artistes contemporains ivoiriens mobilisent déjà les outils numériques pour enrichir les dispositifs de médiation culturelle, notamment à travers l'intégration de QR codes permettant l'accès à des contenus audiovisuels, à des témoignages ou à des explications sur les processus de création artistique.

2.4. La cybersécurité patrimoniale : l'action stratégique de la PLCC

La protection du patrimoine culturel à l'ère numérique implique également une réflexion sur la cybersécurité et la surveillance des flux numériques liés aux biens culturels. En Côte d'Ivoire, la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité (PLCC) joue un rôle croissant dans la

prévention et la répression des activités illicites en ligne. Bien que ses missions ne soient pas exclusivement orientées vers le patrimoine culturel, la PLCC mobilise déjà certaines technologies relevant de l'intelligence artificielle, notamment dans la détection automatisée de comportements suspects, l'analyse de données numériques, la surveillance des plateformes électroniques et la traçabilité des activités frauduleuses. Ces outils pourraient être mobilisés dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre le trafic illicite des biens culturels, notamment par la surveillance des ventes en ligne d'objets patrimoniaux ivoiriens, la reconnaissance d'images permettant d'identifier des objets volés et l'interconnexion des bases de données entre institutions culturelles, douanes et services de sécurité. L'expérience mexicaine de veille numérique appliquée au patrimoine culturel montre qu'une telle approche pourrait renforcer la diplomatie patrimoniale et la protection proactive des biens culturels ivoiriens.

2.5. Les contraintes structurelles et les verrous majeurs du terrain

Malgré les perspectives prometteuses offertes par l'intelligence artificielle, plusieurs contraintes structurelles limitent encore son intégration effective dans la gestion du patrimoine culturel ivoirien. Ces contraintes concernent principalement l'insuffisance d'infrastructures technologiques adaptées ; le coût élevé des équipements numériques spécialisés ; le déficit de formation des professionnels du patrimoine aux technologies intelligentes ; la faiblesse des financements alloués à la transformation numérique culturelle ; l'absence de stratégie nationale coordonnée relative à l'IA appliquée au patrimoine ;



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

l'insuffisance du cadre réglementaire encadrant la protection des données culturelles numériques. À cela s'ajoutent des enjeux de souveraineté numérique, dans un contexte où les technologies utilisées sont majoritairement conçues à l'extérieur du continent africain, renforçant les risques de dépendance technologique et de captation des données culturelles nationales. Ainsi, si la Côte d'Ivoire amorce progressivement une transition vers une gestion patrimoniale numérisée, l'intégration de l'intelligence artificielle reste encore un chantier en construction. Son efficacité dépendra de la capacité des institutions à mettre en place une gouvernance cohérente, des politiques publiques adaptées et des mécanismes durables de formation, de financement et de coopération internationale.

3. Enjeux multidimensionnels et recommandations pour une gouvernance souveraine de l'IA

L'un des principaux défis éthiques posés par l'usage de l'intelligence artificielle dans le domaine patrimonial concerne le risque de réduction des cultures à de simples données numériques. La numérisation massive des objets, récits, chants, danses ou pratiques rituelles peut conduire à une décontextualisation des patrimoines, détachant les expressions culturelles de leurs significations sociales, spirituelles et symboliques (2008). ³Les technologies intelligentes peuvent également générer, sous forme de reconstitution ou d'interprétation automatisée, des représentations qui ne reflètent pas toujours la complexité

³ Magazine de l'OMPI (2008), Numériser la culture traditionnelle, <https://www.wipo.int/fr/web/wipo-magazine/articles/digitizing-traditional-culture-36286>, consulter le 06 juin 2026 à 14 h 47 mn

historique et culturelle du patrimoine. La limite de l'intelligence artificielle réside dans sa dépendance exclusive aux données d'apprentissage qui lui sont fournies. Nourrie de données externes, elle risque ainsi de déformer les réalités africaines. Elle tend alors à simplifier et folkloriser ces cultures pour les conformer à des grilles de lecture occidentales inadaptées. S'agissant du patrimoine immatériel, la question de l'authenticité devient cruciale. Numériser ou recréer virtuellement une cérémonie d'initiation, un savoir ancestral ou un rituel sacré n'est pas anodin.

Il est souvent difficile de partager une culture sans risquer de la dénaturer. En effet, certaines traditions reposent sur des codes de confidentialité stricts, des hiérarchies spécifiques ou des pratiques réservées aux membres de la communauté. Le numérique ne peut pas simplement s'arroger le droit de tout filmer : il faut savoir manipuler ces technologies avec une immense pudeur et un respect absolu du sacré. À cet égard, la théorie de la mémoire culturelle développée par Jan & Aleida Assmann rappelle que toute intervention technologique doit donc préserver cette dimension symbolique et communautaire.

3.5. Enjeux multidimensionnels

3.5.1. Les enjeux juridiques : protection des données culturelles et propriété intellectuelle

Au-delà de la technique, l'usage de l'IA dans la gouvernance patrimoniale déclenche un véritable casse-tête juridique. L'interrogation majeure est la suivante : à quelle entité territoriale appartient le patrimoine une fois numérisé ?



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

Quand un chant ancestral, une danse rituelle, un motif de pagne ou un savoir-faire artisanal se retrouvent sur internet ou dans une base de données publique, qui en détient les droits ? Le droit classique est pensé pour des créateurs individuels, alors que les traditions africaines sont collectives, portées par toute une communauté. Les outils juridiques conventionnels s'avèrent donc totalement inadaptés à la protection de ce patrimoine communautaire.

Le vrai danger devient alors le pillage culturel en ligne (Memel, 2020). Aujourd'hui, de grandes multinationales de la technologie peuvent parfaitement utiliser les symboles, les récits ou les designs d'un État pour "nourrir" et entraîner leurs IA sans autorisation préalable, ni compensation financière aux communautés d'origine. C'est ce que certains auteurs appellent le « *colonialisme numérique* » : on exploite abusivement les richesses culturelles sous forme de données numériques au profit des géants technologiques extérieurs. En Côte d'Ivoire, la loi n°2023-595 du 7 juin 2023⁴ portant protection du patrimoine culturel, a fait un grand pas en avant pour protéger le patrimoine national. Le problème, c'est que sur le terrain, on attend encore les décrets d'application. Tant que cette loi reste inapplicable par l'absence d'un décret,

^{4 4} La [Loi n°2023-595 du 7 juin 2023](https://www.google.com/search?q=En+C%C3%B4te+d%27Ivoire%2C+la+loi+n%C2%B02023-595+du+7+juin+2023+portant+protection+du+patrimoine+culturel+source) modernise le cadre juridique ivoirien pour mieux protéger le patrimoine matériel, immatériel, archéologique et subaquatique. Elle harmonise les lois nationales avec les conventions internationales de l'UNESCO et instaure le statut officiel des « Trésors Humains Vivants, <https://www.google.com/search?q=En+C%C3%B4te+d%27Ivoire%2C+la+loi+n%C2%B02023-595+du+7+juin+2023+portant+protection+du+patrimoine+culturel+source>, consulté le 6 juin 2026 à 19 h10 mn.

le patrimoine reste toujours vulnérable. L'émergence de l'IA appelle ainsi un renforcement du cadre normatif afin d'encadrer la circulation, l'exploitation et la sécurisation des données culturelles numériques. Par ailleurs, la lutte contre le trafic illicite des biens culturels à travers les plateformes numériques impose de nouvelles formes de coopération juridique entre institutions patrimoniales, plateformes numériques, services douaniers et organisations internationales.

3.5.2. Les enjeux sociaux : fracture numérique, inclusion et participation communautaire

L'intégration de l'intelligence artificielle dans le secteur du patrimoine comporte également des implications sociales importantes. Si les technologies numériques favorisent une meilleure accessibilité aux patrimoines culturels, elles peuvent également accentuer certaines inégalités d'accès aux ressources culturelles. En Côte d'Ivoire, les disparités territoriales en matière d'accès à Internet, d'équipements numériques et de compétences technologiques constituent encore des obstacles significatifs. Les populations rurales ou certaines communautés locales risquent de demeurer en marge des processus de numérisation patrimoniale, limitant ainsi leur participation à la production et à la transmission des savoirs culturels. Cette fracture numérique peut engendrer une asymétrie dans l'accès aux patrimoines numérisés, renforçant des formes d'exclusion culturelle ou de marginalisation de certaines communautés détentrices de savoirs traditionnels. Pour que ces projets numériques atteignent leurs objectifs, il faut que tous les acteurs concernés s'approprient ces technologies. Les communautés locales ne peuvent plus être de simples spectatrices ou des «



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

bénéficiaires » passifs. Elles doivent être non seulement impliquées, mais aussi familiarisées avec les technologies dans les processus de documentation, de conservation et de médiation culturelle. C'est la seule manière de s'assurer que les traditions soient respectées et pratiquées pour une transmission réussie. Dans cette perspective, les approches participatives des humanités numériques apparaissent particulièrement pertinentes, en favorisant une co-construction des connaissances patrimoniales entre chercheurs, institutions culturelles et communautés détentrices de savoirs.

3.5.3. Les enjeux de gouvernance : souveraineté numérique et régulation institutionnelle

L'usage de l'intelligence artificielle dans le domaine patrimonial pose enfin des défis majeurs de gouvernance publique et de souveraineté numérique. Face aux géants de la technologie mondiale, les États africains se retrouvent trop souvent cantonnés au rôle de simples consommateurs. L'usage d'outils numériques conçus à l'étranger impose un cadre culturel et juridique importé, déconnecté des réalités locales. Cette dépendance s'avère risquée : elle nous prive de la maîtrise de nos propres données culturelles.

Aujourd'hui, la mémoire collective africaine et notamment ivoirienne est stockée sur des serveurs étrangers, gérée par des infrastructures sur lesquelles les États africains n'ont aucun contrôle. Cette situation risquée place les institutions ivoiriennes face aux cyberattaques et au pillage non autorisé des trésors culturels nationaux. Devant ces enjeux, une gouvernance patrimoniale numérique intégrée apparaît indispensable. Celle-ci suppose la définition d'une stratégie

nationale de l'intelligence artificielle appliquée au patrimoine culturel ; le renforcement du cadre juridique relatif à la protection des données culturelles ; la création de mécanismes de veille numérique contre le trafic illicite des biens culturels ; la formation des professionnels du patrimoine aux technologies intelligentes ; le développement d'infrastructures nationales de stockage et de sécurisation des données culturelles ; le renforcement des coopérations Sud-Sud et Nord-Sud dans une logique de transfert de compétences et de souveraineté culturelle.

Dans cette dynamique, les institutions nationales telles que le ministère de la Culture, le Conseil Économique Social Environnemental et Culturel (CESEC), les universités, les musées, les centres de recherche et la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité (PLCC) apparaissent comme des acteurs stratégiques d'une gouvernance coordonnée du patrimoine culturel numérique. Ainsi, l'intelligence artificielle ne peut être envisagée comme une simple innovation technique appliquée au patrimoine culturel. Son intégration appelle une réflexion multidimensionnelle prenant en compte les impératifs éthiques, juridiques, sociaux et politiques afin de garantir une utilisation responsable, inclusive et durable au service de la mémoire collective et de la souveraineté culturelle ivoirienne.

3.6. Recommandations pour une gouvernance souveraine du patrimoine par l'IA

Intégrer l'intelligence artificielle dans la gestion du patrimoine ivoirien est une opportunité qui n'est pas sans défi. C'est pourquoi l'adoption de stratégies s'avère nécessaire. Les recommandations suivantes visent à favoriser



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

une gouvernance numérique innovante, éthique et durable du patrimoine culturel ivoirien.

3.6.1. Élaborer une stratégie nationale de l'intelligence artificielle appliquée au patrimoine culturel

L'intégration efficace de l'intelligence artificielle dans la gestion patrimoniale nécessite l'adoption d'une vision stratégique claire portée par l'État. Il apparaît nécessaire d'élaborer une politique nationale dédiée à l'usage de l'IA dans le secteur culturel, définissant les objectifs, les priorités, les responsabilités institutionnelles et les mécanismes de financement. L'idée centrale de cette stratégie consisterait à coordonner les actions du ministère en charge de la Culture, des établissements muséaux, des universités et centres de recherche, des start-ups technologiques et des communautés locales. Concrètement, cela pourrait prendre la forme d'un grand plan national de numérisation, l'objectif étant de protéger et de valoriser nos richesses culturelles : collections muséales, vestiges archéologiques, archives et langues nationales, savoir-faire artisanaux.

3.6.2. Renforcer le cadre juridique et la protection des données culturelles

Le développement des technologies intelligentes dans le domaine patrimonial exige un encadrement juridique adapté aux réalités numériques contemporaines. Si la loi n°2023-595 du 7 juin 2023 portant protection du patrimoine culturel constitue une avancée importante, son effectivité demeure limitée par l'absence de mécanismes réglementaires opérationnels. Il y a maintenant urgence à passer à des actes concrets au travers de décrets d'application. Ces textes

doivent impérativement prendre en compte les réalités de l'intelligence artificielle, la question de la propriété intellectuelle collective, de la cybersécurité du patrimoine, ainsi que celle de la sécurisation des données culturelles.

3.6.3. Créer un Observatoire national du patrimoine numérique et de l'intelligence artificielle

La création d'un Observatoire national du patrimoine numérique et de l'intelligence artificielle constituerait un instrument stratégique de coordination, de veille et de régulation. Cet organe pourrait être chargé du suivi des projets numériques patrimoniaux ; de l'élaboration de standards nationaux de numérisation ; de la protection des données culturelles ; de la veille sur les usages illicites du patrimoine culturel sur les plateformes numériques ; de l'évaluation des impacts éthiques et sociaux des technologies intelligentes. Cet observatoire pourrait fonctionner en partenariat avec le ministère de la Culture, le CESEC, les universités, la PLCC et les institutions internationales compétentes.

3.6.4. Renforcer les capacités humaines et la formation des professionnels du patrimoine

La réussite d'une gouvernance numérique patrimoniale dépend étroitement des compétences humaines disponibles. Il apparaît essentiel de développer des programmes de formation spécialisés destinés aux conservateurs, archivistes, archéologues, chercheurs, médiateurs culturels et gestionnaires de patrimoine. Ces formations devraient porter sur les humanités numériques ; les outils d'intelligence artificielle appliqués au patrimoine ; la modélisation 2D et 3D ; la gestion des métadonnées patrimoniales ; la cybersécurité



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

culturelle et les enjeux éthiques liés à la numérisation. Les universités ivoiriennes, les grandes écoles spécialisées et les institutions culturelles pourraient jouer un rôle moteur dans cette montée en compétences.

3.6.5. Développer une stratégie nationale de cybersécurité patrimoniale

L'essor des plateformes numériques accroît les risques de circulation illicite des biens culturels et de captation non autorisée des données patrimoniales. Dans cette perspective, il devient nécessaire de renforcer les capacités de veille numérique en s'appuyant sur les compétences de la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité (PLCC). L'intelligence artificielle pourrait être mobilisée pour surveiller les plateformes internationales de vente d'objets d'art ; détecter automatiquement les objets patrimoniaux ivoiriens illicitement commercialisés ; développer des bases de données d'identification visuelle des œuvres ; renforcer les mécanismes de traçabilité numérique des collections nationales. L'expérience mexicaine en matière de veille numérique patrimoniale peut constituer à cet égard une source d'inspiration pertinente pour la Côte d'Ivoire.

3.6.6. Promouvoir une coopération Sud-Sud et Nord-Sud équilibrée

L'intégration de l'intelligence artificielle dans le patrimoine culturel ivoirien ne peut être envisagée de manière isolée. La coopération internationale demeure un levier essentiel pour le transfert de technologies, le partage d'expertises et le renforcement des capacités institutionnelles. La coopération Sud-Sud, notamment dans le cadre de la

CEDEAO et de l'Union africaine, pourrait favoriser la mutualisation des expériences africaines en matière de patrimoine numérique et d'intelligence artificielle. Parallèlement, les partenariats Nord-Sud devraient être consolidés dans une logique de co-construction, garantissant le respect de la souveraineté culturelle, de la propriété intellectuelle et des intérêts patrimoniaux ivoiriens. L'expérience du projet muséal Côte d'Ivoire-France relatif au retour du Djidji Ayôkwè illustre le potentiel de collaborations structurantes fondées sur le transfert de compétences et l'innovation technologique.⁵

3.6.7. Renforcer l'implication des communautés locales dans la gouvernance numérique du patrimoine

Enfin, toute stratégie numérique patrimoniale durable doit reposer sur une participation active des communautés détentrices des savoirs et pratiques culturelles. Les populations locales ne doivent pas être perçues comme de simples bénéficiaires des technologies, mais comme des acteurs centraux de la documentation, de la transmission et de la protection du patrimoine. Leur implication apparaît essentielle pour garantir l'authenticité des contenus numérisés ; le respect des sensibilités culturelles ; le

⁵ UNESCO, Restitution du Djidji Ayôkwé : un exemple emblématique de coopération culturelle entre la France et la Côte d'Ivoire. Une cérémonie officielle s'est tenue au Musée du quai Branly - Jacques Chirac, à Paris, en présence du Directeur général de l'UNESCO Khaled El-Enany, pour restituer le Djidji Ayôkwé, le Tambour parleur sacré du peuple Atchan, à la République de Côte d'Ivoire. L'UNESCO, par l'intermédiaire de son bureau à Abidjan, a alloué 100 000 dollars afin de soutenir la valorisation et la promotion du Tambour parleur, <https://www.unesco.org/fr/articles/restitution-du-djidji-ayokwe-un-exemple-emblematisque-de-cooperation-culturelle-entre-la-france-et-la>, consulté le 6 juin 2026 à 15 h 06 mn



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

consentement dans les processus de diffusion ; la transmission intergénérationnelle des savoirs. En faisant le choix du participatif, on ouvre la voie à une gestion du patrimoine beaucoup plus humaine, éthique et profondément ancrée dans nos racines.

Conclusion

Le patrimoine culturel ivoirien, pilier de l'identité nationale et de la mémoire collective, traverse une mutation historique face à la transition technologique. Cette étude a démontré que l'intelligence artificielle (IA) constitue un levier hautement stratégique pour réinventer la documentation, la conservation tridimensionnelle et la médiation des biens matériels et immatériels. Les résultats de notre recherche mettent en lumière des initiatives locales porteuses d'espoir, telles que la numérisation des collections du Musée des Civilisations, la scénographie interactive entourant le retour du tambour parleur Djidji Ayôkwè et la cybersurveillance proactive menée par la PLCC. Toutefois, ces dynamiques émergentes demeurent fragmentées et se heurtent à de lourdes contraintes structurelles, caractérisées par un déficit d'infrastructures, de financements et de compétences locales. Au-delà des obstacles techniques, l'usage des algorithmes soulève d'immenses enjeux éthiques, juridiques et sociaux. Le risque majeur réside dans la décontextualisation ou la standardisation des savoirs ancestraux, l'absence de décrets d'application pour la loi de protection patrimoniale, et la perte de souveraineté numérique face aux géants technologiques mondiaux. Les perspectives d'avenir de la

gouvernance culturelle ivoirienne reposent dès lors sur une synergie indissociable entre l’innovation algorithmique, l’expertise scientifique et l’engagement des communautés locales. Pour réussir ce rendez-vous historique sans aliéner son identité, la Côte d’Ivoire doit impérativement opérationnaliser cinq leviers majeurs : concevoir une stratégie nationale dédiée à l’IA culturelle, fonder un Observatoire du patrimoine numérique, adapter son cadre légal à la propriété collective, former ses talents et renforcer la cybersécurité patrimoniale.

Sources orales

Thèmes abordés : La conservation et la protection des objets patrimoniaux à l’ère de l’intelligence artificielle

Nom Prénoms	Fonction	Structure	dates
Pr HIEN Sié – 65 ans	Directeur de Cabinet	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Novembre 2025
Pr KOUASSI Siméon – 45 ans	Professeur Titulaire d’Archéologie	Université de San-Pedro	Octobre 2025
Dr LOBA L. Fabrice 35 ans	Enseignant- Chercheur	ISAD, UFHB	Octobre 2025
Dr MABA T. Victor – 52 ans	Enseignant- Chercheur	INSAAC	Octobre 2025
TAGRO G. Francis – 51 ans	Directeur	Musée des Civilisations de CI	Octobre 2025



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

MOYE Brice - 51 ans	Sous-directeur	Musée des Civilisations de CI	Novembre 2025
MOUNOU Désiré Koffi – 31 ans	Artiste peintre	Dans son atelier au PK 22, autoroute du Nord	Octobre 2025

Bibliographie

ANNABI Chedlia (2014), *Le manuel pratique du patrimoine culturel : musées et gestion du patrimoine*, Paris, UNESCO, p.11.

ASSMANN Aleida (2011), *Cultural Memory and Western Civilization: Functions, Media, Archives*, Cambridge, Cambridge University Press. books.google.com – Consulté le 11/5/2026

ASSMANN, J. (1992). *Das Kulturelle Gedächtnis: Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen*. München : C.H. Beck, pp. 34-48.

ASSMANN, J. (2010), *La Mémoire culturelle : Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*. Éditions Flammarion.

BUCHER Traina (2018), *If...Then: Algorithmic power and politics*, Oxford, Oxford University Press.

CAMERON Fiona & KENDERDINE Sarah (2007), *Theorizing Digital Cultural Heritage: A Critical Discourse*, Cambridge (MA), MIT Press.

- CHAMPY Florent (1995), « Françoise CHOAY, L'Allégorie du patrimoine (Compte rendu) », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine* / 42-2/ PP.348 -352.
- CHOAY Françoise (1992), *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil.
- CIOLFI Luigina & MCLOUGHLIN Margaret (2019), *Digital Heritage and Cultural Technologies: Challenges and Perspectives*, Cham, Springer.
- DENETT Daniel (1990), *Les stratégies de l'interprète*, Paris, Gallimard.
- GALLOWAY Alexander (2006), *Gaming: Essays on Algorithmic culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- ICOM (2022), *Museum Definition, Prospects and Potentials*, Paris, Conseil international des musées.
- KALAY Yehuda, KVAN Thomas & AFFLECK Janice (2008), *New Heritage: New Media and Cultural Heritage*, Londres, Routledge.
- LAURAJANE SMITH (2006). *Uses of Heritage*. London & New-York : Routledge, p.75.
- LEE Sang-Min & KIM Jae-Hyun (2020), « Artificial Intelligence and Cultural Heritage Preservation in South Korea », *Journal of Digital Heritage Studies*, vol. 12, n°2, pp. 61-78.
- MABA Tagbo Victor (2022), « Marketing sensoriel et rethéâtralisation des stratégies pour l'accroissement des publics au Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire », *Revue Ivoirienne des Sciences du Langage et de la Communication*, Numéro Spécial.
- MEMEL Yooul Silvie & MABA Tagbo Victor (2025), « Patrimoine, théâtre et musées : vers une synergie durable des industries culturelles et



Received: 10/02/2026 Accepted: 05/05/2026 Published: 16/07/2026

créatives pour l'atteinte de l'ODD 9 en Afrique », *Akofena* N° 16. Vol 3

MEMEL Yooul Silvie (2020), « La circulation illicite des collections ivoiriennes : défis et perspectives », *Journal for Art Market Studies*, vol. 4, n°1, pp. 1-17.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE (2023), *Loi n°2023-595 du 7 juin 2023 portant protection du patrimoine culturel*, Abidjan, République de Côte d'Ivoire.

PHILLIPOT Paul (1960), « Réflexions sur le problème de l'authenticité des œuvres d'art et de la restauration », *Revue, Bulletin de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique*, Volume 3.

RUSSELL Stuart NORVIG Peter (2021), *Artificial Intelligence: A Modern Approach*, 4e éd., Hoboken, NJ : Pearson. pp. 1-4, 18-28.

UNESCO (2019), *Culture and Digital Technologies: Policy Guidance for Heritage Preservation*, Paris, UNESCO.

UNESCO (2021), *Recommendation on the Ethics of Artificial Intelligence*, Paris, UNESCO.